

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 64 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 26 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 25

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DUPONT Karine-. M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOULANGER Tamara- HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia-Mme DEZ Maryvène-Mme LECUREUX Aurore-M. HURET David-Mme PRUNET Sophie-M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Procurations :. M. ROSSI Patrick procurator à M. HERAUD Jean-François. Mme BOUCHER Julie procurator à Mme DUPONT Karine

M. CAMARA Célestin procurator à Mme SCOTTO Fabienne, M. SANTONI Jean procurator à M. BRUN Fernand

. Etaient absents excusés- M. FRELIER Laurent-Mme ARNAL Estelle

**Délibération portant modification et élargissement de la régie photocopies-photomaton en régie de recettes prestations vente de produits mairie et photocopies.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HERAUD Jean-François ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que la régie de recettes photocopies - photomaton créée à l'origine pour les encaissements de photocopies et du photomaton doit être élargie et transformée :

- des encaissements sont souhaités issus des ventes de produits tels qu'enveloppes à l'effigie de

PIGNANS, cartes postales ou stylos au sein de la Maison de services au public.

- photocopies : avec cartes rechargeables

- et suppression du photomaton en Mairie devenu obsolète et hors service.

Cette régie sera basée au sein de la MSAP. Plus aucune copie ne sera réalisée au sein de l'accueil mairie pour les associations ou particuliers-usagers.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'élargissement de la régie et sa nouvelle dénomination.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité de :

- D'élargir et modifier la dénomination de la régie photocopies- photomaton en régie de recettes provenant de prestations vente de produits mairie et photocopies.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

